CENTRE ZF MONTRÉAL

PROGRAMME D'EXONÉRATION DES DROITS (PED)

CLIENT UTILISATEUR = Fabricant de bicyclettes canadien
FOURNISSEURS DE SERVICES = **Courtier en douane**

1

Le fabricant de roues de bicyclettes chinois vend des roues à un fabricant de bicyclettes canadien

2

Il exporte donc les roues de bicyclettes au Canada

3

ARRIVÉE À VANCOUVER

Le fabricant canadien (l'importateur) inscrit son numéro d'autorisation PED dans la case 26 du formulaire B3 afin d'éviter de payer des droits de douane sur les roues

Courtier en douane

4

Réception des roues chez le fabricant de bicyclettes canadien

Le montant de droits de douane normalement applicables est reporté jusqu'à ce que les roues soient exportées hors du Canada

PROGRAMME D'EXONÉRATION DES DROITS (PED)

5

Le fabricant de bicyclettes canadien produit des bicyclettes afin de les vendre à l'exportation

6

Le fabricant vend la majorité (+ de 80%) de ses bicyclettes à un gros distributeur situé aux États-Unis

Déclaration d'exportation canadienne à l'ASFC

Déclaration d'importation aux États-Unis

Le fabricant canadien conserve ses preuves d'importation et d'exportation pour fins de vérification, soit par l'ASFC, l'ARC ou Revenu Québec.

CENTRE ZF MONTRÉAL

COORDONNÉES

Christian T. Kamudimba
Coordonnateur

2100, av. Pierre-Dupuy, aile 2, bureau 2100, Montréal (Québec) H3C 3R5
514 508-2609

cargo-montreal.ca